MUNICIPALITE DE GLAND

Réponse de la municipalité au postulat de M. Martial Cosandier: «Pour une politique énergétique responsable»

Date proposée pour la séance de la commission:

- Lundi 24 septembre 2012 à 19h00
  Bâtiment communal: salle de conférences Lausanne

Municipal responsable: **M. Thierry Genoud**

Gland, le 3 septembre 2012.

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Dans sa séance du 17 novembre 2011, le Conseil communal prenait connaissance de la motion déposée par Monsieur Martial Cosandier intitulée "Motion pour une politique énergétique responsable" A cette occasion, il décidait de transformer cette motion en postulat et de renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préaviser sur la prise en considération et le renvoi à la municipalité.

Dans sa séance du 09.02.12, le Conseil communal accepte de renvoyer le postulat à la municipalité pour étude et rapport.

Ce postulat a pour objectif d'inciter la municipalité à:

1 *Avoir une vision à court, moyen et long terme dans son ensemble pour une politique énergétique claire;*

2 *Etudier les actions préconisées suite au rapport d'audit énergétique sur les bâtiments communaux;*

3 *Informer sur les investissements et subventions liés à la réalisation des actions.*

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

1. Préambule

Avec sa politique énergétique, la Ville de Gland poursuit des objectifs ambitieux fixés par Suisse-Energie qui se fondent sur la constitution fédérale, sur les lois sur l'énergie et le CO_2. La Suisse a annoncé un objectif commun avec l'Europe de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre de 20% par rapport aux émissions de 1990. Pour y parvenir, les communes doivent participer à cet effort global.

Pour la construction de sa politique énergie-climat, la municipalité de Gland s'est appuyée sur la méthode et l'expertise du programme national Suisse Energie pour les communes. Le programme pour Gland a pu être élaboré suite à une phase de diagnostic, ce qui a permis à la commune d'être reconnue comme "partenaire en processus". Elle dispose dès lors d'un délai de 4 ans pour mettre en œuvre les actions qui lui permettront de prétendre au label Cité de l'Energie.
Dans cette action la municipalité est guidée par les principes de durabilité, d'efficacité, d'exemplarité et de créativité.

2. Rappel des principes directeurs

La Ville de Gland soucieuse d'un développement énergétique conscient et cohérent agit dans le respect des principes de:

2.1 Durabilité

- développer sa propre politique énergétique dans le respect des critères de développement durable ainsi que les prescriptions légales fédérales et cantonales;
- contribuer au développement des énergies renouvelables;
- encourager une utilisation de l'énergie responsable, rationnelle et respectueuse de l'environnement;

- mettre en place des mesures pour un trafic motorisé supportable pour la ville;
- développer des moyens de déplacement respectueux de l'environnement (piétons, vélos).

2.2 Exemplarité
- mettre en œuvre le plus rapidement et le plus efficacement possible les mesures de sa politique énergétique;
- motiver les habitants et entreprises à utiliser des énergies renouvelables (conseils, informations).

2.3 Efficacité
- encourager l'utilisation et le développement des énergies renouvelables sur son territoire à travers son règlement communal pour l'efficacité énergétique;
- développer des moyens de déplacement respectueux de l'environnement pour une meilleure mobilité (mobilité douce, transports en commun).

2.4 Créativité
- informer et conseiller activement les habitants et les entreprises sur les possibilités d'approvisionnement et d'utilisation durable;
- collaborer avec les fournisseurs d'énergie, association intercommunale, conseil régional, canton.

3. Mise en œuvre dans la commune

A l'échelle locale, cette concertation s'est traduite par l'intégration au processus "Cité de l'énergie", un label qui couronne et encourage une politique énergétique conséquente axée sur des résultats.

Ce label est une attestation fédérale distinguant les villes et communes qui ont mis en œuvre des mesures concrètes et respectent les engagements demandés.

On compte aujourd'hui 312 villes et communes ayant reçu cette distinction.

L'analyse détaillée et les propositions d'action se basent sur un catalogue d'actions au niveau européen. Il compte 79 mesures concrètes réparties dans 6 domaines. (Voir annexe 1 avec actions synthétisées). C'est un véritable outil de planification des opérations. Sa méthodologie a reçu l'approbation municipale le 16 mars 2009.

Les actions sont associées à un système de calcul de points qui va de 1 à 10. Plus le nombre de points est élevé, plus la politique mise en place par la collectivité est jugée efficace.

Le plan d'actions a été élaboré en vue d'être gratifiée du label "Cité de l'énergie". Il fixe les principaux objectifs communaux et affirme la volonté de la Ville de Gland d'améliorer le développement du territoire, de préserver l'environnement, d'œuvrer pour une organisation des déplacements sur la voirie qui concilie transports publics, automobiles, cycles et piétons.

4. Situation actuelle

Il résulte de ce bilan que, si des mesures ont déjà été prises, la commune de Gland doit encore fournir des efforts pour être reconnue comme une ville responsable.

En particulier, pour obtenir le label Cité de l'énergie, la commune doit avoir réalisé au moins 50% des actions possibles.

Au moment de l'audit effectué en 2009, notre ville arrivait à 29% de ses objectifs totaux. En 2011, la commune a atteint 38% (voir tableau ci-dessous).

		AUDIT 2009	AUDIT 2011
Actions évaluées		en %	en %
1	Développement territorial	44%	52%
2	Bâtiments, installations communaux	11%	33%
3	Approvisionnement, dépollution	35%	43%
4	Mobilité	41%	43%
5	Organisation interne	32%	36%
6	Communication, coopération	10%	17%
	Total général	**29%**	**38%**

Un certain nombre d'actions concrètes ont déjà été mises en œuvre, à savoir:

- La municipalité a établi une planification énergétique sur le territoire de Gland qui permet d'avoir une vue d'ensemble du comportement énergétique de la commune.
  La carte (Voir Annexe 2) répertorie l'énergie qui devrait être mise en œuvre dans les différents secteurs de la ville. Elle montre les périmètres d'incitation pour d'autres systèmes de production, de distribution ou de consommation.

- La candidature au programme OFEN/ARE quartiers durables a été retenue en septembre 2011 pour un accompagnement du projet Eikenott par un conseiller en quartiers durables en évaluant le projet sous l'angle du développement durable tout en identifiant ses forces et faiblesses avec l'outil "quartiers durables by Sméo".

  La préoccupation environnementale se matérialise notamment par la construction, dans ce futur quartier, de bâtiments labellisés Minergie Eco, un chauffage à distance, une préservation de la biodiversité du site ou encore diverses mesures de gestions des déchets. Le trafic individuel motorisé est maintenu à l'extérieur du périmètre afin de proposer un quartier piétons aux espaces publics et généreux.

- Pour les nouvelles constructions, le service des bâtiments et urbanisme joue un rôle de sensibilisation auprès des promoteurs lors de l'élaboration des plans de quartiers (PPA La Combaz, PPA Falaise Plage, PPA la Crique, Plage de la Dullive, concours du nouveau bâtiment administratif).

- La ville de Gland relève les consommations d'énergie des bâtiments publics depuis plusieurs années ce qui lui permet de faire une expertise énergétique au moyen de l'outil Enercoach.
  Elle comporte des mesures d'amélioration. Une planification avec priorités, délais, responsables et échéances en facilite la mise en œuvre (Voir Annexe 3).

- Dans la mesure des moyens financiers à disposition, la municipalité porte une attention particulière à la qualité énergétique des nouveaux bâtiments communaux. Ainsi, le nouveau bâtiment des infrastructures et locaux polyvalents, celui multi générationnel "La Chavanne" répondent aux exigences du standard Minergie. L'ensemble des nouveaux bâtiments tendront aussi vers cette direction.

- La rénovation du centre scolaire des Perrerets (préavis n° 109), actuellement en phase d'avant projet aura un programme d'optimisation énergétique poussée.

- La municipalité souhaite faire évoluer les comportements de manière volontaire, elle intervient et souhaite intervenir de différentes manières pour encourager les habitants et les entreprises à économiser l'énergie. Elle prévoit de renforcer les mesures financières qui permettent de soutenir des projets privés.

- La commune participe, chaque année, en partenariat avec la SEIC, à l'action "Energyday" pour inciter les privés à s'engager dans le processus de réduction de la consommation énergétique.

  En plus des actions d'information et de sensibilisation, des actions plus ciblées, d'incitation et de soutien sont mises en œuvre avec la SEIC. Elles prennent la forme de conseils individuels, et de participation financière à des expertises privées de consommation (audit rénov'action, audit consom'action).

  Cet automne, une action spécifique sera entreprise auprès des particuliers pour l'incitation à la rénovation de leur bien immobilier.

- Dans le domaine de la mobilité, des actions sont entreprises pour favoriser la mobilité douce (semaine de la mobilité, bike to work, vélopass, New Ride). Dans le nouvel aménagement de la place de la gare, secteur Nord, la municipalité a implanté, entre autres, 103 places de vélos couvertes ainsi que 63 en plein air.

  La commune est porteuse du projet gestion de la mobilité dans les entreprises avec la création d'une plate-forme covoiturage. Des vélos électriques, une voiture mobility et les flexicards sont mis à disposition des collaborateurs pour les déplacements professionnels.

  La commune encourage les entreprises de la ville (UICN, La Lignière, Swissquote, Schilliger, WWF) à introduire une gestion de la mobilité au sein de leur règlement. Elle participe à la réorganisation au niveau régional des cadences.

  Le tableau de bord de cité de l'énergie se retrouve dans les différentes annexes.

5. Investissements

En ce qui concerne le budget de fonctionnement de la politique énergie-climat, l'objectif est de réaliser le programme d'action avec les ressources actuellement à disposition dans les différents services concernés, en y ajoutant les ressources du Fonds communal efficacité énergétique doté d'environ fr. 600'000.-- par an.

Il est difficile d'évaluer l'ensemble des investissements nécessaires, cependant il est possible de préciser qu'ils seront liés principalement à l'assainissement énergétiques des bâtiments communaux, en d'autres termes, ils seront intégrés dans la planification générale des investissements communaux.

6. Organisation et suivi

La municipalité précise l'organisation pour la mise en œuvre de la politique énergie-climat.

- Un groupe de travail réunit l'ensemble des services concernés. Il est présidé par la déléguée à l'énergie. Ce groupe se réunit au moins 4 fois par année .Il s'assure de la mise en œuvre du concept de l'ensemble des services de la Ville de Gland.

- La mise en œuvre du programme d'octroi fait l'objet d'un état des lieux et d'une mise à jour semestrielle entre la déléguée à l'énergie et la conseillère "Cité de l'énergie". Le groupe de travail opérationnel y est associé une fois par année;

- La mise en œuvre du programme d'action fait l'objet d'une information annuelle détaillée à la commission énergie et au Conseil communal dans le cadre du rapport de gestion.

- Un système d'indicateurs (Voir Annexe 4) permet de suivre l'évolution de la situation de la ville et l'administration.

7. Conclusion

Les principes directeurs sont un fil conducteur pour les autorités et l'administration. Ils servent également de moyen en communication vis-à-vis des acteurs privés et publics, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la ville. Ce sont des engagements permanents que la Ville prend dans tous les domaines de ses activités et plus particulièrement en termes de gestion et maîtrise de l'énergie.
L'obtention du label Citée de l'énergie est une démarche pas à pas, avoir mis en place son processus c'est se situer par rapport aux ambitions nationales et européennes. Ce processus évolutif est une responsabilité de la municipalité vis-à-vis des habitants. La municipalité s'engage activement dans une politique de développement durable avec une reconnaissance des enjeux climatiques globaux.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic: Le secrétaire:

G. Cretegny D. Gaiani

Annexe 1: Plan d'actions

Annexe 2: Carte planification énergétique territoriale

Annexe 3: Comptabilité énergétique

Annexe 4: Système des indicateurs